



Longuenesse, le 22 février 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
16, PLACE VICTOR HUGO
BP 94
62502 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

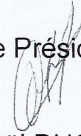
La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-
CALAIS
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 09**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

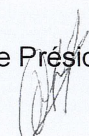
La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOIS

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS-DE-
CALAIS
56, AVENUE ROGER SALENGRO
BP 39
62051 SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

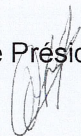
La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
PLACE DES ARTISANS
ANGLE DES RUES ABELARD ET DU
FAUBOURG D'ARRAS
CS 12010
59011 LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

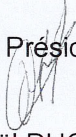
La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

**MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL REGIONAL DE LA REGION HAUTS-
DE-FRANCE
HOTEL DE REGION
151, BOULEVARD DU PRESIDENT HOOVER
59555 LILLE CEDEX**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

**OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées**

Monsieur le Président,

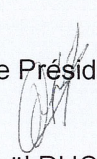
La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

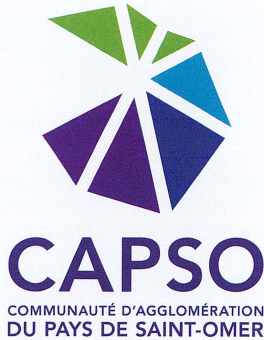
PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

**MADAME LA PRESIDENTE
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET
MARAIS D'OPALE
BP 22
62142 LE WAST**

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Madame la Présidente,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT
POLE METROPOLITAIN AUDOMAROIS
CENTRE ADMINISTRATIF SAINT-LOUIS
RUE SAINT-SEPULCRE – CS 90128
62503 SAINT-OMER CEDEX**

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur le Président,

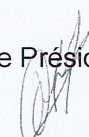
La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

MADAME LA SOUS-PREFETE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
41, RUE SAINT-BERTIN
BP 289
62505 SAINT-OMER CEDEX

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Madame la Sous-Préfète,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

COORDINATION TERRITORIALE COTE
D'OPALE (DDTM)
96, QUAI GAMBETTA
62200 BOULOGNE-SUR-MER

LRAR

REF. : SU/MM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT



Longuenesse, le 22 février 2024

COORDINATION TERRITORIALE CÔTE
D'OPALE (DDTM)
96, QUAI GAMBETTA
62200 BOULOGNE-SUR-MER

A l'attention de M. Laurent CAUX

LRAR

REF. : SU/VM/MD n°21

DOSSIER SUIVI PAR : Virginie MARQUIS et Magalie DEMARLE

Tél. 03 74 18 20 00 | v.marquis@ca-pso.fr, m.demarle@ca-pso.fr

OBJET : PLUi de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.
Projet de modification n°2. Notification aux Personnes Publiques Associées

Monsieur,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a prescrit, par délibération du 28 septembre 2023, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

En application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier sous le présent pli ce projet de modification.

Pour information, le Président du Tribunal Administratif de Lille sera prochainement saisi pour que soit désigné un Commissaire Enquêteur en vue d'une enquête publique qui pourrait se dérouler au mois de mai.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur Coordination Territoriale Côte d'Opale (DDTM), l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Joël DUQUENOY

PJ : 1 exemplaire du dossier

CAPSO

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

2, Rue Albert Camus | CS 20079 | 62968 LONGUENESSE CEDEX | Tél. 03 74 18 20 00 | contact@ca-pso.fr | www.ca-pso.fr

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT